

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE235

présenté par

M. Descrozaille, rapporteur

à l'amendement n° CE|23 de M. Descoeur

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose un compromis à six mois qui paraît davantage compatible avec les délais nécessaires à la rédaction de cette ordonnance.